Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20261016-1510202607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 15 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
14	15	15

Date de la Convocation

05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et quinze-octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Morgane GUÉGOU

Excusée : Hélène NG KON TIA (procuration à Marie Angélique LE JEUNE)

Secrétaire de séance : Christelle EON

Objet : Décision modificative n° 3

Madame la Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative concernant le budget 2026.

En effet, il convient de prévoir des crédits en dépenses concernant les charges de personnel. Il manque 26 000 € jusqu'à la fin de l'année. Ces écritures concernent les frais liés au personnel communal, une décision de virement de crédits n'est pas autorisée, il faut une délibération du conseil municipal

Dépenses de fonctionnement

- 15 200 € en charges à caractère général
- 2 800 € en charges de gestion courante

Recettes de fonctionnement

+ 1 200 e en dotation de solidarité communautaire
+ 6 800 € en dotation de solidarité rurale

Dépenses de fonctionnement

+ 26 000 € en charges de personnel

Dont 700 € en cotisations diverses (Centre de gestion et URSSAF), 8 300 € en salaires et cotisations (caisses de retraite et URSSAF), et 17 000 € en charges de sécurité sociale et de prévoyance.

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE la maire à passer ces écritures.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire
Christelle EON

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMÉRIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 16 octobre 2026.
Affiché le 16 octobre 2026